ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/138-2023

Attributions définitives 2023 des subventions annuelles aux écoles privées et à la FRMJC

Vu la délibération FIN/09-2023 prise par le Conseil Municipal en date du 16 février 2023,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que les attributions de subventions annuelles pour la Fédération Régionale des MJC et pour les écoles privées, votés par la délibération FIN/09-2023 du 16 février 2023, nécessitent un ajustement.

ENTENDU que la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2023-2024 signée en date du 22 avril 2023 fixe le montant de la participation financière pour la commune d'Onet-le-Château à 129 500€ soit 4 500€ de plus par rapport aux années précédentes.

CONSIDERANT que cette subvention est appréciée en fonction des frais d'accompagnement, de suivi et de conseil, ainsi que du coût des postes de direction et de coordination.

ENTENDU que la règlementation en matière de versement du forfait communal pour les écoles maternelles et élémentaires privées, impose aux communes d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association pour les élèves domiciliés sur son territoire.

CONSIDERANT que cette participation est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune.

CONSIDERANT qu'il est proposé que les subventions définitives 2023 versées aux écoles privées et à la FRMJC soient réévaluées comme suit :

Association	Subvention prévisionnelle 2023	Subvention définitive 2023
ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION		
Fédération régionale des MJC	125 000 €	129 500 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF		
Forfait communal et prestations sociales OGEC SAINTE-BERNADETTE	75 000 €	83 737 €
Forfait communal et prestations sociales OGEC SAINT-VIATEUR	90 000 €	88 260 €
TOTAL SUBVENTIONS DEFINITIVES	290 000 €	301 497 €

CONSIDERANT qu'il convient également de détailler, sans modification du montant délibéré le 16 février 2023, la subvention destinée à la MJC et au bar associatif comme suit :

Association	Subvention 2023
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET/OU D'ANIMATION	
MJC / Bar Associatif	2 800 €
- *MJC*	*2 500 €*
- *Bar associatif*	*300 €*

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la modification des subventions mentionnées dans la présente délibération comme indiquée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions, les avenants, le cas échéants, proposés.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023